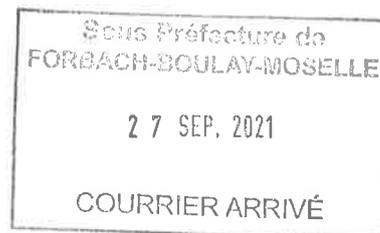




Nombre de délégués
en exercice : 55

REPUBLIQUE FRANÇAISE



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2021

A la suite d'une convocation en date du 07 septembre 2021, les membres composant le Comité Syndical du Sydemme se sont réunis au siège administratif, 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 13 septembre 2021 à 17h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydemme.

✓ Etaient présents : **34**

Mesdames, Messieurs Roland ROTH, Pierre LANG, Philippe SCHUTZ, Mireille CINQUALBRE, Germain DERUDDER, Jean-Claude HEHN, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Gilbert SCHUH, Bernard CLAVE, Cyrille FETIQUE, Dominique LIMBACH, Joël NIEDERLAENDER, Salvatore COSCARELLA, Antoine FRANKE, Pascal HELFENSTEIN, Emmanuel SCHULER, François SCHORUNG, Jean-Jacques WURSTEISEN, Christian CLEMENT, Luc BALLASSE, Gérard THIEL, Emmanuel THIRY, Hubert BUR, Bernard PETRY, Simone RAMSAIER, Bernard COLBUS, Roselyne DA SOLLER, Ginette MAGRAS, Cathia HEIM, Jean-Claude HUBERT, Joël ROMANG, David SUCK, Gabriel GLATH.

✓ Etaient représentés par leur suppléant : **1**

Monsieur André DUPPRE représenté par Dominique SCHOULLER.

✓ Excusés : **11**

Mesdames, Messieurs, Alexandre CASSARO, Sabrina HASSINGER, Claude KLEIN, Chantal PLATTE, Jean-Luc LUTZ, Sylvain NEGEBAUER, Pascal LAUER, Jean MEKETYN, Salvatore FIORETTO, François GATTI, Pierre THIL.

✓ Excusés ayant donné procuration : **6**

Messieurs, Hubert BOURING a donné procuration à Joël NIEDERLAENDER, Durkut CAN a donné procuration à Roland ROTH, Marc SENE a donné procuration à Jean-Jacques WURSTEISEN, Jean-Paul TINNES a donné procuration à Christian CLEMENT, Etienne HOFFERT a donné procuration à Emmanuel THIRY, Serge STEBLER a donné procuration à David SUCK.

✓ Absents : **3**

Messieurs, Guy BORN, Didier ZIMNY, Roland GLODEN.

02. ADMINISTRATION GENERALE

OBJET : ADHESION A L'ADULLACT

Le Comité Syndical,

VU la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales actant le principe d'une transmission dématérialisée des actes soumis au contrôle de légalité par l'intermédiaire d'une application appelée ACTES (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé).

VU la délibération n°2019/42 du 30 septembre 2019 par laquelle le Conseil Syndical du Sydeme a autorisé le Président à recourir à la télétransmission des actes.

EXPOSE que la dématérialisation permet aux collectivités de disposer d'un outil simple, fiable, rapide, qui permet de réduire les coûts et les tâches matérielles (enregistrement manuel, photocopies, affranchissement, déplacements, délivrance d'accusés de réception...), tout en s'inscrivant dans une démarche de développement durable (objectif « zéro papier »).

A ce titre, afin de répondre aux besoins susmentionnés à l'aide d'outils fiables avec un coût maîtrisé, il est proposé d'adhérer à l'Association des Développeurs et Utilisateurs de Logiciels Libres pour les Administrations et les Collectivités Territoriales (ADULLACT), qui dispose d'un panel de logiciels répondant à ces besoins, voire même bien davantage.

Par ailleurs, les services en ligne de l'ADULLACT s'adressent à tous les adhérents de l'association. La cotisation à l'ADULLACT permet d'accéder à l'intégralité de ces services, de façon illimitée. Les services proposés auxquels le Sydeme pourrait notamment avoir recours sont les suivants :

- S²LOW (Service Sécurisé Libre inter-Opérable pour la Vérification et la Validation) est une solution de télétransmission des documents échangés entre les collectivités et leurs partenaires. S²LOW permet la dématérialisation du contrôle de légalité (ACTES), le traitement des flux comptables (HELIOS/ PES), et l'envoi de convocations aux élus. La solution garantit la sécurisation des transferts, l'authentification des expéditeurs via certificats électroniques, l'horodatage des documents et l'archivage des flux transmis et reçus.
- Stockage SEDA : Destiné aux services d'archives des collectivités territoriales comme aux services des collectivités qui interviennent dans le process de versement, ce service permet de convertir et stocker des ACTES au format SEDA, dans le respect des standards et normes en vigueur en matière de gestion des archives électroniques.
- NEXTCLOUD COLLABORA ONLINE : Le service Nextcloud Collabora Online est un logiciel libre de travail collaboratif, particulièrement utile dans le cadre du télétravail, puisqu'il permet la création, l'édition, le partage et le stockage de documents en ligne, ainsi que d'autres fonctionnalités, dans un environnement ergonomique et parfaitement sécurisé.
- ASQATASUN : Fondé sur la fiabilité des résultats, Asqatasun est un logiciel libre qui permet de mesurer le niveau d'accessibilité d'un site Internet selon le RGAA (Référentiel Général d'Accessibilité des Administrations). L'accessibilité du web consiste à rendre universel l'accès à l'information des sites (web ou intranet) à tous les citoyens, quels que soient leurs dispositifs d'accès (mobile, tablette, etc.)
- DIRECT MAIRIE : DirectMairie est un service de remontée d'information citoyenne, permettant d'effectuer un signalement géolocalisé (dépôt sauvage d'encombrants, éclairage public défaillant, nid de poule, etc.) depuis un téléphone mobile ou un ordinateur de bureau.
- DEMARCHES SIMPLIFIEES : Démarches Simplifiées est un service de dématérialisation qui permet à tous les organismes publics et collectivités de créer des démarches en ligne (ex: formulaire d'inscription à la médiathèque, demande de renseignement, sondage, etc.) en quelques minutes, et de gérer les demandes des usagers sur une plateforme dédiée.
- WEB-MARCHE : Plate-forme de dématérialisation des procédures de marchés publics. Instance du progiciel LOCAL TRUST MPE, web-marché permet la gestion des publications,

des types de procédures, des types d'annonces, des règles de validation et d'habilitation, les réponses en ligne, et la traçabilité, dans un environnement fiable et simple d'utilisation.

- I-déliBRE : Porte document nomade, i-delibre consiste à fournir aux élus un outil itinérant de gestion des séances délibérantes, permettant de récupérer les documents nécessaires à leur déroulement, de réaliser des annotations privées ou partagées, et de suivre l'ordre du jour, le tout sur un terminal nomade.

L'adhésion à l'ADULLACT permet :

- ✓ Un accès illimité à tous les services en ligne proposés,
- ✓ La participation à toutes les animations proposées au courant de l'année (groupe de travail collaboratifs, webconférences, ...),
- ✓ Le bénéfice d'une seule cotisation annuelle.

Le montant de la cotisation annuelle pour les établissements publics est basé sur le nombre de salariés. A ce titre, pour le Sydeme, le montant de la cotisation annuelle s'élève à 1 750 € en 2021.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, par :

41 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention.

Décident

- D'autoriser le Président ou son représentant à adhérer à l'ADULLACT aux conditions financières précitées,
- D'autoriser le Président ou son représentant à procéder au renouvellement annuel de cette adhésion,
- D'autoriser le Président ou son représentant à recourir à l'ensemble des services proposés par l'ADULLACT dans la mesure où ils répondent à un besoin identifié par les services,
- D'autoriser le Président ou son représentant à acquérir les certificats d'authentification pour les agents chargés des télétransmissions ou tout autre certificat électronique permettant le bon fonctionnement des services, le cas échéant.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à MORSBACH, le 13 septembre 2021

Roland ROTH,
Président



Sous Préfecture de
FORBACH-BOULAY-MOSELLE

27 SEP. 2021

COURRIER ARRIVÉ

Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT
Compte tenu de l'affichage du compte-rendu de la délibération, le... 27 SEP. 2021.....
Et de la transmission en Sous-Préfecture le ... 27 SEP. 2021.....